

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 26/1 (1999)

DOI: 10.11588/fr.1999.1.47344

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

öffentlicher Finanzverwaltung bis zur ›Idee‹ des Adels. B. übernimmt ausdrücklich diese Deutungsmuster, gewissermaßen als allgemeinhistorischen Fond, aus dem der *consul* Fulco Nerra seiner Herrschaft individuelle Form gegeben habe. Doch abgesehen davon, daß die hierfür in den Zeugenstand gerufenen antikisierenden Vokabeln vielfach der (mitunter auch erst späteren) Fremdwahrnehmung entsprangen, läßt sich manches damit verbrämte Handlungsmoment einfach auf das Prinzip der Zweckrationalität zurückführen. Und das nicht nur auf dem Terrain militärischer Taktik: So könnte beispielsweise eine bestimmte Verschriftlichungsform der gräflichen Steuereintreibung (*tabulae fiscorum; novae exactiones*) mindestens ebensogut die von B. bestrittene Feudalisierungstendenz unterstreichen.

Für das immer wieder Fulco bzw. seinem Hof vindizierte Bildungsniveau wird kaum Konkretes beigebracht, notorische Sallustlektüre war keine angevinische Besonderheit, wohl aber im lateinischen Mittelalter eine traditionelle Angelegenheit des Schulkanons, und das von B. für die Beurteilung der militärischen Aktivitäten Fulcos in den Rang einer quasi verpflichtenden Verhaltensfibel erhobene Handbuch des Vegetius ›*De re militari*‹ kannte und schätzte man damals an vielen Fürstenhöfen. Ein noch zu Lebzeiten Fulcos in Süditalien geschriebenes Exemplar etwa gelangte gar aus kaiserlichem Besitz in ein norddeutsches Kloster, das möglicherweise ebensoviel oder -wenig praktischen Nutzen daraus zog wie Fulco Nerra, für den B. nicht einmal die Kenntnis, geschweige denn den Besitz des Buches überhaupt schlüssig erweisen kann. Dagegen bleibt in Bs. Sinne vielleicht am nachdrücklichsten noch eine Urkundenaussage haften, wonach Fulcos Tochter *inter paternos lares* erzogen worden sei.

Gleichwohl, insgesamt dürfen die kaum zu entkräftenden Vorbehalte gegen die vermeintlichen Ausprägungen von Fulcos römischem Habitus' hochgerechnet und muß daraus die Folgerung abgeleitet werden, daß Bs. Erklärungsmodell nicht trägt. Damit sieht man insgesamt nicht weniger als beide Säulen einbrechen, auf denen der Versuch dieser ›politischen Biographie‹ ruht. Doch es wäre ungehörig, das immens detailgesättigte Porträt, das hier in einen heiklen Methodenrahmen gespannt wurde, deshalb geringzuschätzen. Wenn auch das Porträt eines ›Neo-Roman Consul‹ mißriet, so entstand doch ein prägnantes, ebenso farbiges wie lehrreiches Porträt fürstlicher Lebenswelt samt einer umsichtigen Analyse der Entwicklungsformen – nach mittelalterlichem Maßstab – ›früher‹ Staatlichkeit zur Zeit der letzten Jahrtausendwende im Westfrankenreich. Vor diesem Hintergrund wird man es sogar für gerechtfertigt halten, daß der Verfasser nach immerhin mehr als zwei Dutzend unmittelbar einschlägigen Aufsätzen zum Thema noch zu einer Gesamtdarstellung (mit übrigens vorbildlichen Serviceteilen: fünfzehn Stammtafeln, eine vierseitige Zeittafel zum Werdegang Fulcos) ausholte.

Volkhard HUTH, Freiburg i. Br.

Elke GOEZ, Beatrix von Canossa und Tuszien. Eine Untersuchung zur Geschichte des 11. Jahrhunderts, Sigmaringen (Thorbecke) 1995, 285 p. (Vorträge und Forschungen, Sonderband 41).

En marge de l'édition des actes de Mathilde de Canossa entreprise par Elke et Werner Goetz pour les Monumenta Germaniae Historica, voici le point sur sa mère, Béatrice de Lorraine, née entre 1013 et 1026, décédée à Pise le 18 avril 1076, mariée à Boniface de Canossa, dont naquit Mathilde, puis à Geoffroi le Barbu. L'ouvrage fait pendant à celui d'Antonio Falce pour Boniface de Canossa (Reggio Emilia, 1926); il est doté comme lui d'un regeste documentaire et chronologique défendu et illustré dans les chapitres très détaillés qui le précèdent. La partie documentaire comprend cinquante-cinq numéros (de 1 à 54, mais il y a un n° 7 bis): 27 originaux, 11 copies, 17 deperdita. Ce chartier recomposé, qui n'est pas exceptionnel en volume – certains officiers mineurs du IX<sup>e</sup> siècle ont laissé, en

Italie et ailleurs, des ensembles qui atteignent aisément une trentaine de pièces –, prend toute sa valeur du fait que ses actes n'ont pas été versés en bloc à une institution mais sont dispersés entre quinze fonds dont la géographie, dépassant largement la Toscane, correspond en gros à celle de la domination des Canossa, augmentée d'appendices lorrains. Il est aussi plus important que celui de Boniface, dont on n'a gardé, d'après le regeste de Falce augmenté des mentions relevées par Elke G. (nos 5–6, deux donations faites par le couple), que 30 actes, dont 12 sont perdus.

Célébré en 1037, selon toute vraisemblance à l'occasion de la descente de Conrad II en Italie, le mariage de Béatrice avec Boniface de Canossa à peine veuf de Richilde apportait au duc de Toscane un supplément de noblesse dont témoignent les noms »lorrains« de ses trois enfants: Béatrice, Frédéric, Mathilde, tout en ancrant sa fidélité auprès de l'empereur. La nouvelle *comitissa*, vecteur de l'hypergamie, n'en retira pas pour autant un rôle marquant; elle vit dans l'ombre de son premier époux jusqu'au décès de celui-ci, en 1052, sans autre activité que d'ordre privé (nos 1–7 bis). Son union avec Geoffroi le Barbu en 1054 lui donne une position plus significative, qui apparaît après la parenthèse de leur exil allemand, voulu par Henri III contre le duc rebelle et levé après la mort du souverain en 1057. Une série fournie de plaids, de 1058 à 1060, accompagne la prise en main de la Toscane par le duc et la mise au pas des velléités d'indépendance nées pendant les années de vacance du pouvoir régional. Dans le même temps s'affirme l'engagement du couple envers la papauté réformatrice. Puis les absences longues et répétées de Geoffroi le Barbu font de Béatrice une régente à part entière, portant le titre de *ductrix et marchionissa* ou *ducatris et comitissa* voire simplement, et fortement, *dux*.

La puissance politique, manifestée à travers la présidence de plaids – une prérogative qui n'avait jusque-là guère dépassé le cercle des reines – va de pair avec une activité militaire régulièrement attestée, de même qu'avec la délivrance de diplômes. S'y ajoute l'indépendance juridique personnelle, qui rapproche Béatrice de la cohorte de celles qui, au XI<sup>e</sup> siècle, en Italie et ailleurs, ne paraissent pas sujettes au *mundium* de leur mari. Mathilde fut associée à cette souveraineté en 1072, trois ans après la mort de Geoffroi le Barbu. La période qui s'ouvre alors accentue les traits des années précédentes, en particulier le recours marqué à l'instrument judiciaire 16 notices ou mentions de jugements jusqu'en 1076, tous en Toscane – l'Émilie, au reste plus stable politiquement que la Toscane, est largement quadrillée par ses évêques, qui usent des prérogatives obtenues à l'époque ottonienne en matière de juridiction –, auxquels s'ajoute l'activité des *missi* de la duchesse. Celle-ci s'appuie sur la compétence d'experts en droit marquant leur différence avec ceux du reste du royaume par leur titre de *causidici*, conseillant les juges sans se confondre avec eux et dont on a souligné depuis longtemps qu'ils formaient la pointe avancée de l'utilisation croissante et avouée du droit romain, dont on perçoit les débuts toscans dès le milieu du XI<sup>e</sup> siècle selon l'auteur, bien plus tôt selon moi, en tout cas bien avant la «réapparition» du Digeste au plaid de Marturi de 1076.

Au fil des chapitres se met en place l'image d'un pouvoir ambigu. Sa force est dans la personnalité de Béatrice et dans les liens soigneusement entretenus avec les grands abbés et les évêques maîtres de cités dont les volontés d'autonomie parfois encouragées par l'empereur ne troublent encore guère la domination des Canossa. Lucques, Pise, Florence en Toscane, Mantoue, Reggio, Modène au nord sont les principales, par le jeu des plaids, des donations et du mainbour d'un côté, par la concession massive, traditionnelle et mal vue de précaires ecclésiastiques de l'autre. Mais il est aussi sujet aux contestations des lignages comtaux et des vassaux inférieurs, particulièrement en Toscane, où la souveraineté nécessite une présence physique continue. Quant à la spiritualité réformatrice, elle ne s'exprime que dans des limites convenues, et dans des choix pas toujours heureux: les bénédictins de Praglia plutôt que les héritiers de Romuald à Camaldoli, le simoniaque Pietro Mezzabarba à Florence contre l'agitation des ermites de Vallombreuse.

Béatrice apparaît au terme de l'enquête d'Elke G., convaincue (trop?) de l'excellence de son sujet, comme une personnalité en tous points marquante et pionnière. Elle a tout appris à sa fille («Lehrmeisterin», «Erzieherin», «Vorkämpferin», etc.), qui lui a volé la vedette au point que le souvenir de la duchesse lorraine a baigné dans le flou, alimentant les légendes sur l'ascendance de Mathilde, en qui l'on vit volontiers, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, l'héritière d'une princesse byzantine. La construction «canossienne» était sans doute en sursis depuis l'assassinat de Boniface le 6 mai 1052; il revient à Béatrice d'en avoir su différer la chute.

Il manque au livre, pour une consultation plus aisée, une carte, sinon un tableau généalogique. La reproduction du sceau de Béatrice (le plus ancien sceau féminin de l'Europe médiévale semble-t-il, au bas du n<sup>o</sup> 40 du regeste; description p. 29) aurait été aussi bienvenue, de même qu'un commentaire diplomatique sur ses préceptes (n<sup>os</sup> 14 et 19 avec Geoffroi le Barbu, 39 et 52 avec Mathilde).

François BOUGARD, Rome

Beate SCHILLING, Guido von Vienne – Papst Calixt II., Hannover (Hahnsche Buchhandlung) 1998, LXIV–825 p. (Monumenta Germaniae Historica. Schriften, 45).

Au départ, le travail de B. Schilling était une dissertation soutenue à Heidelberg et consacrée à un archevêque, Gui de Vienne (1088–1119), surtout connu jusque là pour être devenu en 1119 le pape Calixte II. Le remaniement de cette thèse amena l'A. à étudier également les quelques années de pontificat, et donc à étendre considérablement son travail. Pour autant, les deux parties de la carrière de Gui de Vienne ont reçu un traitement différent, à cause évidemment de la différence en matière de sources et de bibliographie. Ce sont indiscutablement les chapitres relatifs à l'archevêque qui sont les plus neufs, et qui sont fondés sur une approche nouvelle des sources: plus de cent pages sont ainsi consacrées à un réexamen des *Epistolae Viennenses spuriae*, un ensemble d'une trentaine de fausses bulles pontificales du II<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle, toutes consacrées à la défense de la primatie viennoise face à la revendication arélate. Un examen très attentif de ces textes permet à B. S. de montrer que, si leur fausseté ne peut être remise en cause, le rôle de Gui de Vienne dans la forgerie est moins exclusif qu'on ne le croyait: la constitution de cet ensemble était déjà commencée avant son archiépiscopat. Cela n'empêche que Gui a de fait cherché, en vain, à établir la primatie de Vienne sur les provinces méridionales de l'ancienne Gaule. Et ce que Gui de Vienne ne put réussir, Calixte II l'imposa.

Cette seule affaire montre déjà les grandes lignes de l'action de Gui de Vienne. D'origine très élevée (il appartenait à la famille des comtes de Bourgogne, descendait aussi d'Henri I<sup>er</sup> l'Oiseleur, était apparenté à Henri III et avait comme beaux-frères les ducs de Bourgogne et de Basse Lotharingie), promis dès son enfance au siège de Vienne comme son frère Hugues à celui de Besançon, il consacra le plus clair de ses forces à la défense des droits de son église, sans regarder aux moyens nécessaires à cet effet. Outre le problème de la primatie, les deux grandes querelles de l'archiépiscopat de Gui furent le litige de l'archidiaconat de Sermorens, disputé avec l'évêque de Grenoble, et la question de l'abbaye Saint-Barnard de Romans, qui cherchait à secouer la tutelle de l'archevêque pour obtenir la liberté romaine. B. S. relate le détail de ces affaires avec beaucoup de précision et de minutie. Il faut surtout en retenir les méthodes de Gui de Vienne: il n'hésitait pas à recourir aux faux (les chanoines de Saint-Barnard aussi, d'ailleurs), au point qu'après son élection au souverain pontificat Geoffroi de Vendôme lui rappelait avoir servi d'intermédiaire pour l'obtention de fausses bulles d'Urbain II pour la somme de 500 sous! C'est aussi le respect de ses droits qu'on retrouve dans sa politique monastique: il donna Saint-André-le-Bas de Vienne à la Chaise-Dieu, ainsi que Saint-Martin à Saint-Ruf d'Avignon, mais à chaque fois en exigeant le maintien de ses droits d'ordinaire. Il est vrai qu'il fut aussi à l'origine de la fondation de